

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :

Commune de Saint-Benoît
Direction des Services Techniques
Service des Superstructures
BP 61
97470 Saint-Benoît
Tél. 02 62 50 88 00 Fax. 02 62 50 88 01

2. OBJET DU MARCHE :

Marché de travaux comprenant le déplacement, l'aménagement et l'acquisition de modulaires pour la Commune de Saint-Benoît

Marché de travaux comprenant le déplacement, l'aménagement et l'acquisition de locaux modulaires.

Les sites sont :

- **Ecole primaire Alexis DE VILLENEUVE**
- **Ecole primaire BEAULIEU**
- **Ecole primaire Reine PITOU**
- **Ecole primaire André MARIMOUTOU**
- **Ecole élémentaire André HOARAU**
- **Ecole élémentaire les GIROFLES**
- **Ecole primaire Maxime FONTAINE**
- **Ecole primaire Julie HUET**
- **Stade Marc MINATCHY**
- **Espace Cultuel BISIK**
- **Complexe omnisport municipale BOUVET**
- **Association Chasse et Pêche 974 Parc du Butor.**

Les prestations consistent :

- **en la dépose des modulaires existants (appartenant à la Commune de Saint-Benoît),**
- **au transport des modulaires sur les différents sites prévus et identifiés par le maître d'ouvrage**
- **en la réalisation des fondations**
- **au montage des modulaires + la sur toiture et de son étanchéité**
- **à l'aménagement intérieur de la salle avec la création d'une cloison fixe**
- **les installations électriques dans les salles et le raccordement sur le TGBT ou le tableau divisionnaire des écoles**
- **en l'établissement d'un permis de construire et son dépôt.**

3. LIEU D'EXECUTION :

Territoire de la Commune de Saint Benoît

4. TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation est faite sous la forme d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

5. CRITERES POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. **Prix :40%**
2. **Valeur technique : 40%** voir en ce sens l'article 6 du Règlement de consultation
3. **Délai d'exécution : 20%**

6. VISITE DES LIEUX

Dans le cadre de la préparation de leur réponse, les candidats doivent visiter les lieux d'exécution du marché. La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché.

Une visite des sites est obligatoire.

Pour être effective et traitée, cette demande de prise de rendez-vous devra d'une part être conditionnée par le retrait par le candidat du présent dossier de consultation (sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>) manifestant son intérêt à l'affaire et d'autre part, être transmise uniquement par courriel à l'adresse ci-dessous au plus tard 10 jours avant la date et l'heure limites de remise des offres. Le candidat devra bien préciser ses coordonnées.

M. Didier GOSSARD (Directeur du Service Superstructures)
didier.gossard@ville-saintbenoit.re
GSM : 0692 77 05 09.

Lors de la visite il sera délivré au candidat un récépissé de visite des sites. **Une copie du récépissé de visite devra obligatoirement être remise dans le dossier de candidature.**

7. PLAN DE SOUS-TRAITANCE (article 1 du Décret du 31 janvier 2018 pris pour l'application du 3^{ème} alinéa de l'article 73 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique)

Conformément au Décret n°2018-57 du 31 janvier 2018, pris en application du 3^{ème} alinéa de l'article 73 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant dispositions en matière sociale et économique, **le soumissionnaire produit, dans son offre, un plan de sous-traitance aux petites et moyennes entreprises locales.**

Ce plan indique les modalités de participation des petites et moyennes entreprises locales à l'exécution du contrat. Il comporte, pour chacune des entreprises concernées, les informations prévues par la déclaration de sous-traitance.

Lorsque le soumissionnaire ne prévoit pas de sous-traiter à des petites et moyennes entreprises locales, le plan de sous-traitance se limite à en mentionner les motifs.

8. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré gratuitement par voie dématérialisée directement **sur le site du profil acheteur de la commune** : <http://www.achatpublic.com>

9. DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le Lundi 11 mars 2019 à 12h00 (heure locale) soit 09h00 (heure de Paris).

10. LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent obligatoirement être transmises par voie dématérialisée sur le profil acheteur <http://www.achatpublic.com>

11. DATE D'ENVOI DE L'AVIS AUX PUBLICATIONS (BOAMP+PRESSES LOCALES) :

Le 11.02.2019